

Déclaration préalable de la FSU au CDEN du 13 novembre 2018.



Monsieur le Préfet, Madame la Présidente du Département,
Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames Messieurs les membres du CDEN

Le bilan de rentrée 2018 que vous soumettez ce soir au CDEN met en valeur une amélioration de l'effectif moyen par classe (page 3 : 22,6 élèves par classe en moyenne à la rentrée 2018 contre 22,9 à la rentrée 2017).

Il nous semble que cette moyenne globale n'est pas pertinente pour apprécier la situation de l'ensemble des écoles du département. En effet ce nombre englobe une centaine de classes de CP et CE1 dédoublées qui tirent vers le bas cette moyenne puisqu'elles ne comportent souvent que 12 élèves.

Il serait intéressant de disposer de moyennes distinctes pour apprécier la réalité des écoles hors éducation prioritaire et ainsi pouvoir mesurer la dégradation des conditions d'encadrement des élèves dans ces écoles. Nous constatons, en effet que le nombre de classes à plus de 25 élèves a augmenté à la rentrée 2018. Ce sont maintenant près d'un quart des classes de notre département qui sont concernées.

Le bilan qui nous est présenté ce soir indique (en page 1) que le dédoublement des CP a coûté 30 postes en 2017, celui des CE1 a coûté 35 postes en 2018. Pourtant, seulement 14 postes ont été accordés par le rectorat pour la rentrée 2018.

D'où viennent les postes manquants ?

La diminution des effectifs par rapport à 2017 est de 558 élèves (soit un peu plus d'un élève par école en moyenne). Cela n'a pas suffi pour récupérer les postes manquants, nécessaires au dédoublement.

Aussi, la FSU vous rappelle sa demande de ne procéder à des mesures positives d'amélioration des conditions d'enseignement (telles que celles des dédoublements de classe) qu'à la condition de ne dégrader aucune autre situation ailleurs dans le département.

Nous avons salué la mise en place des seuils intermédiaires (25 en élémentaire et 28 en maternelle) pour les écoles dont les conditions géographiques ou sociales méritent une attention supplémentaire.

Cependant, nous dénonçons une sorte de punition collective infligée à l'école élémentaire Rivotte de Besançon et à l'école maternelle de Roche-lez-Beaupre. Au-delà du respect des règles encadrant les dérogations et les inscriptions dans ces écoles : comment pouvez-vous justifier le dépassement des seuils dans seulement deux écoles du département ?

Vous reprochez aux directrices ou au maire des manquements aux règles que vous avez édictées mais vous dégradez les conditions d'apprentissage de plusieurs dizaines d'élèves et les conditions de travail d'une dizaine d'enseignantes et d'enseignants.

Nous demandons qu'une clarification soit apportée soit faite auprès des collectivités pour éviter les situations évoquées et permettre que le service public d'éducation soit mis en œuvre de façon équitable sur l'ensemble du département.

Le projet de loi intitulé "pour une école de la confiance" instaurerait l'abaissement à 3 ans de l'âge de la scolarisation obligatoire. Partageant l'ambition de réussite de tous les élèves, la FSU salue l'attention ainsi

portée à la scolarisation dès le plus jeune âge mais pose la question de son financement.

Cette mesure obligerait les communes à financer les écoles maternelles privées comme elles le faisaient déjà pour les écoles élémentaires privées (y compris les besoins humains en ATSEM). Cette obligation financière a-t-elle été chiffrée ?

La FSU dénonce le cadeau financier qui serait fait à l'enseignement privé alors que celui-ci est souvent utilisé pour déroger à la carte scolaire et nuit à une réelle mixité sociale dans les établissements scolaires de notre département.

Enfin, nous sommes surpris de l'absence de bilan de rentrée spécifique sur les nouveaux secteurs de collège fusionnés. Au sein des villages anciennement rattachés au collège Voltaire, il semble que 30 élèves attendus en 6° au collège Voltaire aient été scolarisés dans un collège privé pour éviter le nouveau secteur Voltaire-Diderot. Cette fuite aurait concerné la moitié des élèves de CM2 de l'école de Grandfontaine. Une classe de 5° du collège Voltaire a vu 7 élèves partir pour un collège privé. À Avanne, cette année, en prévision de la rentrée 2019, 25 élèves sur 28 seraient inscrits au collège Notre Dame. La proportion de CSP défavorisées serait passée de 43% à 50% au collège Voltaire à la rentrée 2018.

La FSU demande renouvellement donc sa demande (formulée le 22 juin 2018) de l'établissement d'un bilan exhaustif des affectations des élèves des écoles des anciens secteurs Diderot et Voltaire.

Les écoliers scolarisés dans des écoles labellisées REP+ ont besoin d'un accompagnement renforcé dès leur arrivée en 6°. Cet accompagnement est plus difficile à assurer dans un collège qui ne bénéficie pas de labellisation. Quel bilan faites-vous des mesures prises à la rentrée 2018 ? Quelles mesures envisagez-vous pour la rentrée 2019 ?